

1. Record Nr.	UNINA9910275035803321
Autore	Avril Pierre
Titolo	Les Facultés de Droit inspiratrices du droit ? // Maryvonne Hecquard-Théron
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2017
ISBN	2-37928-023-1
Descrizione fisica	1 online resource (234 p.)
Altri autori (Persone)	BeignierBernard BriardFrançois-Henri CaunesLaurent de ChalleBernard CornuGérard Esplugas-LabatutPierre FoyerJean HakimNader HauserJean JacquinotNathalie KrynenJacques LavialleChristian LazergesChristine Le TourneauPhilippe MascalaCorinne MazèresJean-Arnaud MoutonStéphane NicodMarc PacteauBernard PoumarèdeJacques RassatMichèle-Laure RobertJacques-Henri Roujou de BoubéeGabriel Hecquard-ThéronMaryvonne
Soggetti	Law unification doctrine civiliste débat contentieux code pénal doctrine constitutionnaliste

Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>« Les facultés de droit, inspiratrices du droit ? » Tel fut le thème du second colloque de l'Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques ». À cette interrogation, qui ne se veut nullement provocatrice, les réponses proposées ont été diverses et nuancées, à l'image de l'influence aléatoire ou diffuse des professeurs de droit sur la création du droit, en toutes ses branches. À la question récurrente du rôle de la doctrine sur la production normative, aux côtés des sources écrites et de la jurisprudence, la réponse donnée a été plus catégorique et plus critique à la fois. Plus catégorique, parce que les facultés de droit, dès leur création ont été pour l'essentiel, les interprètes du législateur et du juge ; plus critique parce qu'elles n'ont guère été les inspiratrices, tout au moins avouées. Mais est-ce bien leur mission ? Pourtant, le constat a été unanime, elles demeurent le creuset principal de l'esprit du droit français... C'est autour de ces thèmes qu'une vingtaine de contributions, rassemblées dans cet ouvrage, a réuni hauts magistrats, avocats, universitaires, tous à des degrés divers, abreuvés à la même source des facultés de droit.</p>